

Menu « Budgets » - « Calcul de l'excédent ou du déficit présumé »

Vous cliquez sur l'icône « Générer les valeurs » afin d'afficher les montants de l'année pénultième.
Vous cliquez sur l'icône « Transférer le résultat » afin de transférer les montants dans le budget.

Si TOTAL A est plus élevé que TOTAL B, la différence constitue un « Boni présumé » à inscrire à l'article 20 des Recettes.

Si TOTAL B est plus élevé que TOTAL A, la différence constitue un « Mali présumé » à inscrire à l'article 52 des Dépenses.

Item	Value	Item	Value
Boni du compte pénultième (2016)	0.00	Déficit du compte pénultième (2016)	0.00
Solde de subsides à recevoir (2016)	0.00		
Solde de subsides à recevoir (2015)	0.00		
Boni du budget précédent (2017) (après MB éventuelle)	0.00	Déficit du budget précédent (2017) (après MB éventuelle)	0.00
Crédit inscrit à l'article 52 des dépenses du budget précédent (2017)	0.00	Crédit inscrit à l'article 20 des recettes du budget précédent (2017)	0.00
TOTAL A	0.00	TOTAL B	0.00
BONI PRESUME : (A - B)	0.00	MALI PRESUME : (B - A)	0.00